

« Graines de
crapules? »
Par Maryse Métra
p 4-5



>> spécial
ASH second degré
(SEGPA - UPI...)

snuipp infos



snuipp.fsu

N° 69 juin 2008

Pour des enjeux forts !

édito

Suppressions massives d'emplois, évaluation par le biais du socle commun, refonte des ZEP, fragilisation des « *petits établissements* », heures supplémentaires en augmentation...ces « *réformes* » s'inscrivent dans le cadre général d'une réforme de l'Education Nationale pilotée par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Elles se traduisent par la réduction des missions du Service Public et freinent considérablement le développement d'une école, d'un collège comme lieux des apprentissages, de transmission et de construction des savoirs.

Pour le SNUipp, c'est un Service Public renforcé qui est le garant du droit pour tous à la formation et à l'éducation, notamment pour les jeunes en grande difficulté scolaire ou handicapés. Ainsi les SEGPA, les EREA, les UPI, les ateliers-relais ont-ils besoin de dotations spécifiques, bien identifiées afin de garantir leur pérennité et un enseignement et le plus ambitieux et le plus adapté possible.

Après une année scolaire marquée par de nombreuses mobilisations dans la fonction publique et les établissements scolaires, les enjeux restent les mêmes : défendre une école de la réussite pour tous, fondée sur la laïcité, actrice dans la lutte contre les inégalités sociales.

Et puis en regardant ces jeunes élèves de SEGPA danser...comment ne pas se dire ? « *l'école c'est ça aussi, le mouvement, la joie...* »

A bientôt...et bonnes vacances !



Une prochaine circulaire SEGPA?

Comme annoncé par le Ministère, un projet de circulaire remplaçant la circulaire de 98 est en cours de finalisation. Les organisations syndicales devraient être consultées avant parution au BO.

A quoi peut-on s'attendre?

La « réactualisation » (qui risque d'être une réécriture complète!) devrait porter sur les enseignements généraux (référence au « socle commun », articulation avec les programmes et l'organisation en cycles du collège) et surtout sur l'enseignement professionnel (prise en compte de l'interdiction aux mineurs des « travaux dangereux », nouvelle définition de « champs professionnels », nouvelles modalités de stages en 4° et 3°...). Des modifications importantes sur les quelles nous devons être particulièrement vigilants, particulièrement sur la question d'une dotation horaire globale (DHG) spécifique et identifiée, de l'organisation des ateliers. Le rôle du directeur de SEGPA, sa place dans le collège devraient y être réaffirmés. (commission permanente, conseil de discipline...)

Rapport Silicani sur les valeurs et les missions de la fonction publique (avril 2008)

Le rapport reprend les grandes lignes du discours de N. Sarkozy à Nantes. Il propose de « poursuivre l'ouverture à la concurrence des entreprises publiques » et « d'externaliser intelligemment » certaines missions.

Il s'agit de passer d'une logique de statuts à une logique de métiers (de plus de 700 corps dans la FP à une cinquantaine de cadre d'emplois). Pour l'éducation nationale, il préconise un cadre d'emplois « éducation et formation ».

Les concours doivent rester « une » voie de recrutement (en regroupant plusieurs administrations lorsque des cadres d'emplois sont communs) mais il est

surtout question de développer l'emploi contractuel.

La déconcentration des recrutements est également abordée, y compris la possibilité de faire appel à un opérateur. Enfin, le rapport préconise de créer un véritable marché de l'emploi public, les chefs de service recrutant directement dans cette « bourse » d'emplois. Des ressemblances étonnantes avec le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires qui sera présenté le 23 juin à l'Assemblée.

http://www.ensemblefonctionpublique.org/pdf/livre_blanc/lb11.3.pdf

Formation continue des salariés Réforme annoncée

La formation professionnelle est un enjeu important, à la fois en terme de financement et de pouvoir. Les partenaires sociaux, les branches professionnelles et aujourd'hui les régions se partagent l'essentiel des responsabilités. Après la publication en juillet du rapport du sénateur UMP, JC Carle, le calendrier de la réforme de la Formation Professionnelle s'accélère. Le gouvernement l'a annoncée pour septembre. En janvier, le ministère de l'économie et de l'emploi en avait présenté les axes possibles: suppression de l'obligation de consacrer 0,9% de la masse salariale à la formation, création d'un « compte épargne formation » et regroupement des organismes collecteurs (OPCA), dans un système s'articulant au niveau régional.

Dès avril, une conférence quadripartite a réuni Etat, syndicats, patronat et Régions, conférence préparée par un groupe de

travail piloté par P. Ferracci, au sein du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE). La FSU y sera entendue au moment du stage.

Il y aurait pour le gouvernement, en écho aux inquiétudes patronales, urgence à faire face à une perte de compétitivité des entreprises (par insuffisance de qualification de la main-d'œuvre dans certaines branches) et à l'échéance prochaine du papy-boom porteuse de tensions dans certains secteurs.

Dans ce qui est annoncé comme une modification profonde du système de formation professionnelle continue, s'articulent l'approche budgétaire (budget constant donc transfert de nouvelles compétences aux régions), un nouveau périmètre de négociations (administration, élus, partenaires sociaux), des modifications structurelles (fusion UNEDIC-ASSEDIC), la refonte du code du travail.

Ce journal a été réalisé par

Fred Thimonier,
Isabelle Sargeni-Chetaud

Sommaire

page 2-3. Actualité

page 4-5. Interview Maryse Métra

page 6-7. Métier

page 6. Activité syndicale

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pégc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Circulaire de rentrée 2008 collège sous le signe des inégalités durables et du désengagement de l'Etat



Publiée, sans aucune concertation, au BO n° 15 du 10 avril 2008, elle se contente de décliner en dix priorités les choix idéologiques inscrits dans le désengagement de l'État et la réduction des dépenses publiques et ne prévoit aucun financement des mesures présentées.

Le texte invite les établissements à faire obligatoirement avec les moyens dont ils ont été dotés (quitte à détourner la réglementation en vigueur en matière de statut ou d'obligations réglementaires.)

Au collège sont préconisés multiplication des dispositifs d'« excellence » (classe « bilangue » en 6ème...) et développement de ceux favorisant l'éviction précoce du collège des élèves les plus en difficulté (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance...).

Commentaires sur l'essentiel des mesures

Assurer la continuité école-collège

Le livret de compétences n'entrera pas en vigueur au collège à la rentrée 2008 comme c'était initialement prévu. Un recul politique ou bien des contraintes techniques ?

Développement de l'éducation artistique

L'introduction de l'histoire de l'art à la rentrée 2009 reste soumise à la possibilité d'un amalgame fort entre les dispositifs de pratiques artistiques existantes relevant du temps scolaire, assurées par les enseignants (chorales, classes à PAC...) et les dispositifs d'accompagnement éducatif assurés, eux, par des intervenants extérieurs.

Découverte des métiers

L'« apprentissage junior » revient par la petite porte avec le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance dont les textes de cadrage existent, mais ne sont pas parus. Les élèves « volontaires » (!!) y participant pourront être scolarisés soit en Lycée Professionnel, soit en Centre de Formation d'Apprentis. Or, avec la généralisation des Bac Pro 3 ans fragilisant les lycées professionnels publics, on peut craindre que ce soit surtout les CFA privés qui « récupèrent » ces élèves.

Amélioration de l'efficacité de l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire ne relève plus que du seul plan « Espoir Banlieues », bel oxymore de la part d'un gouvernement qui amplifie inégalités sociales et territoriales. Quid des établissements situés en Zone d'Éducation Prioritaire mais pas forcément en banlieue ?

Assouplissement carte scolaire

La circulaire rappelle les différents critères mais n'engage plus le ministère à maintenir les moyens dans les

établissements qui subissent une perte d'élèves due à cet « assouplissement ». La suppression de la carte scolaire, c'est surtout le choix des établissements contre celui des familles et une concurrence exacerbée: le contraire du Service Public!

Accompagnement éducatif

La circulaire précise les domaines (aide aux devoirs, pratique artistique et culturelle et pratique sportive) et les modalités de la généralisation de l'accompagnement éducatif (2 heures par semaine en fin de journée après la classe). On voit bien les risques pour certaines disciplines (artistiques, EPS) d'être réduites à la portion congrue.

Lutte contre toutes les violences

Un nouvel effet d'affichage: comment concrètement faire de la lutte contre la violence une priorité alors qu'un nombre important d'adultes (professeurs, AVS, MI-SE...) disparaissent des établissements scolaires ?

Et tout est dit dans la conclusion :

« le dialogue de gestion et de performance entre l'administration centrale et les recteurs... permettra d'aborder les points évoqués ci-dessus aussi bien du point de vue de l'efficacité que de la mobilisation des moyens. Il est donc indispensable que des outils de suivi et de pilotage des différents dispositifs soient mis en place pour que le ministre puisse rendre compte au parlement des réformes qu'il a initiées.

D'une manière plus générale, l'effort de maîtrise des dépenses publiques doit se traduire par des choix qui à tous niveaux, doivent reposer sur des critères d'évaluation les plus objectifs possibles ».

« Graines de crapules » ?

Avant d'être des adolescents "à problèmes", ils ont souvent été des "enfants qui dérangent"... la classe, les enseignants et surtout eux-mêmes.

Rencontre avec...



Maryse METRA,
Rééducatrice de
l'Education Nationale,
psychologue de
l'enfance et de
l'adolescence.

Comment l'école peut-elle répondre?

Vous vous doutez bien qu'il n'y a pas de recettes miracles ! Pour que se manifeste une authentique restauration de la relation à l'élève en difficulté, c'est aussi souvent l'enseignant qui devra pouvoir être aidé pour considérer l'enfant dans sa globalité, dans son développement cognitif, social, affectif, et corporel.

Violence ou repli, qui sont-ils ?

Jeanne BENAMEUR dans son livre « *Présent ?* » (Denoël, 2006) parle de « *tous ces élèves qui ne sont soutenus par rien et à qui on demande toujours d'avancer* ». Pour essayer de comprendre et nous mettre dans une dynamique d'écoute, je vous propose ce regard "tripolaire" proposé par Jacques LEVINE et qui nous permet d'ouvrir des perspectives :

- reconnaître que chez ces enfants et adolescents en difficulté, il y a, à la base des difficultés, une "dimension accidentée". Elle peut n'être que cognitive, ou comportementale, mais elle est en général identitaire, et concerne la qualité de l'image de soi. La disponibilité scolaire est entravée par un vécu de défaite, un ratage dans le domaine familial et/ou scolaire. Cette dimension accidentée provoque la mise en place d'une "organisation réactionnelle". Qu'elle soit défensive (peur de mal faire, monde extérieur dangereux) ou offensive (arrogance, défi, vengeance), elle est rapidement ressentie comme "dérangante".

- Savoir qu'il y a toujours en même temps une "dimension intacte" (base du principe d'éducabilité. Ce sont des plates-formes de réussite insuffisamment explorées, ce sur quoi on peut s'appuyer pour "désencombrer", voire "désaccider",

- Tenter de remettre le sujet dans une dynamique, restaurer un minimum de sentiment d'estime de soi, réouvrir des possibles qui lui permettront de grandir et d'apprendre...

Ce regard que Jacques LEVINE nous invite à poser sur ces enfants qui dérangent est différent du regard "monopolaire" que l'on porte en général sur l'enfant ou l'adolescent à l'école.

Le regard monopolaire consiste à ne le voir - soit qu'avec compassion : "le pauvre, avec ce

qu'il vit, nous n'allons pas en rajouter",

- ou alors uniquement à travers la dimension accidentée : "on ne peut rien attendre de lui"

- ou bien, c'est le cas le plus fréquent, on ne veut pas savoir d'où ça vient et on se polarise sur les conduites dérangeantes

- ou encore on entoure l'enfant d'injonctions sur la nécessité de penser à son avenir, d'avoir un projet sans réaliser que son problème est précisément d'être trop envahi par d'autres projets, autour d'une image négative de lui-même. Nous savons qu'un projet est nécessaire, mais nous devons l'aider à neutraliser ceux qui l'encombrent.

On parle beaucoup des enfants et adolescents qui dérangent la classe, les adultes par leur comportement d'agitation, d'insolence. Nous pourrions aussi parler de ces enfants que l'école dérange et qui sont parfois en grande souffrance. Ce sont des enfants qui se montreront comme inhibés à l'école élémentaire, qui peuvent présenter aussi des traits dépressifs et qui peuvent aussi présenter des conduites suicidaires à l'adolescence.

Que se passe-t-il à l'école ?

Quand une difficulté scolaire apparaît, il faut avoir une vision complexe de ce qui est en jeu :

- l'enfant-élève en situation d'apprentissage
- l'enseignant qui accueille l'élève, qui fait éventuellement appel au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

- les parents, maillon essentiel par rapport à la valeur attribuée à l'école et aux apprentissages, et qui ne doivent pas interdire la curiosité à l'enfant (mystères sur ses origines, secrets familiaux...)

- tous les autres partenaires possibles (en fonction de la situation).



Chaque enseignant va réagir différemment et à l'échec, et à tel élève mis en échec.

Philippe Meirieu pose une question fondamentale à propos de l'éthique de l'enseignant: "*Est-ce que je le (l'autre) reconnais comme tel dans sa radicale altérité, ou est-ce que j'en fais l'objet de mes manipulations pour servir à ma satisfaction ? Est-ce que je permets à l'Autre d'être, face à moi, un sujet ?*" Le malaise de l'enseignant viendrait pour une part de l'inquiétude devant l'inconnu qu'incarne l'enfant différent de ce qu'on attend de lui, alors que l'enfant lui, a besoin, (surtout lorsqu'il est en échec), qu'on prenne en compte qui il est.

Ce que cherchent les enfants, et que l'enseignant tolère mal, c'est à provoquer une brèche dans le comportement de l'enseignant afin que quelque chose d'autre advienne, qui pourra rompre la monotonie de la relation au maître et au savoir : "*C'est l'éclatement de cette clôture où se préserve le Moi enseignant qu'aspirent ces enfants.*" écrit Francis IMBERT.

Ces deux pôles que sont l'agressivité non canalisée et l'inhibition, révèlent généralement chez les élèves en difficulté, une incapacité du milieu à utiliser des pulsions fondamentales au profit du savoir, et cela remonte souvent aux premiers liens.

Pour autant, l'école primaire permet de repérer, de prévenir, d'aider aux dépassements de bon nombre de difficultés. C'est bien l'enjeu du travail en réseau : pour chaque difficulté rencontrée par un élève, nous poserons des hypothèses de compréhension et nous réfléchirons à ce que pouvons-nous mettre en place à l'école.

Que fait l'école, que peut-elle faire?

Le travail en équipe, la co-réflexion peuvent nous rendre plus créatifs, car seuls, nous sommes souvent renvoyés à nos propres limites:

- limites personnelles (nos propres limites vis-à-vis de telle ou telle problématique)
- limites professionnelles (garder notre rôle, tenir notre place)

- limites institutionnelles (ce que l'on nous permet, avec quelle formation, les moyens que nous avons pour mettre en place des dispositifs pour aider les enfants, les adolescents que nous devons remettre sur le chemin des apprentissages, du vivre ensemble.

Nous oserons alors tenter de répondre à ces différentes questions : "*cet élève en difficulté, qui est-il* ", "*qui suis-je en face de lui* " et "*comment je le vis.*" J'utilise aussi cette déclinaison autour des verbes devoir, pouvoir, savoir, vouloir, car en posant des hypothèses de compréhension, nous aurons aussi des pistes pour lui apporter une aide :

- sait-il qu'il doit apprendre, que c'est un contrat que ses parents ont demandé à l'école de remplir et que cette obligation signe l'école de la République ? Aborder cela avec des élèves permet parfois de désaffecter la relation ; car souvent la relation aux apprentissages est basée sur le "*faire plaisir*" ou "*embêter*" l'enseignant. Je leur dis que c'est mon travail que d'enseigner, et que bien sûr le climat est plus serein s'il y a un respect réciproque. Mais j'essaie de ne pas être trop "*affectée*". Vous voyez là le rôle des groupes de soutien au soutien (AGSAS) qui permettent de se sentir "*accompagnés*" psychologiquement lorsque nous devons faire face à des élèves résistants

- peut-il apprendre (déterminants neuro-sensitivo-moteurs) ? Le rôle de la PMI et ensuite de la médecine scolaire est de nous éclairer sur ce qui peut constituer des entraves aux apprentissages et d'envisager des aides extérieures.

- Sait-il ? Les blocages sont-ils d'ordre cognitif, méthodologique ? Les enseignants dans le cadre d'aide dans la classe ou d'actions de soutien, ainsi que l'enseignant d'adaptation du RASED peuvent alors lui apporter une aide efficace.

- Veut-il apprendre ? C'est là que vont intervenir le psychologue scolaire et/ou le rééducateur du RASED pour tenter d'identifier et de lever ce qui fait obstacle. La participation des parents est requise et peut représenter un levier déterminant.

Si la difficulté envahit toute la vie de l'enfant, nous envisagerons alors des aides extérieures. Mais évitons de médicaliser trop vite, l'école a pour mission d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés pour apprendre. C'est bien le sens des missions des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, et pourtant, les moyens ne cessent de diminuer alors que les difficultés sont de plus en plus diversifiées.

« Gérer la grande difficulté scolaire dans le second degré »

Tel était l'intitulé du dernier colloque du CERFOP (Cercle d'études et de recherches sur la formation professionnelle) qui s'est tenu à Paris le 21 mai dernier. Grâce à l'opiniâtreté de son principal animateur, André Philip, cette manifestation a réuni 120 personnes et comme intervenants des directeurs de SEGPA, D'EREA, des enseignants (PE, PLP, PLC), des chercheurs (Maryvonne Sorel, Jean-Pierre Dutrénit...), des principaux de collège, des psychothérapeutes, des IEN ASH et même un Inspecteur d'Académie.

« *Fil rouge* » des interventions, la grande difficulté scolaire dans le second degré, problématique qui a suscité une grande variété de points de vues, d'analyses mais, aussi de modes de prises en charge. A ce propos, le discours des professionnels exerçant en SEGPA fut, on pouvait le supposer, bien différent de celui des inspecteurs. Les uns s'accordant à justifier la pertinence d'une structure d'enseignement adapté, les autres cherchant à mutualiser au lieux les moyens mis à disposition dans un collège.

L'actualité confirme tous les jours ces divergences..., l'intérêt d'un tel colloque c'est bien de faire confronter les prises de position et surtout de répondre aux questions posées par la gestion de la grande difficulté scolaire.

Cuisine pour les filles.... Mécanique pour les garçons !

Si ce poncif est combattu par les enseignants de SEGPA et d'EREA ... il ne semble pas l'être par le parlement qui vient de voter jeudi 15 mai, dans le cadre d'une loi dite « *de lutte contre les discriminations* » un article reprenant une directive européenne qui stipule que « *le principe de non-discrimination fondée sur le sexe (...) ne fait pas obstacle à l'organisation d'enseignements par regroupement d'élèves en fonction de leur sexe* ».

Dès l'adoption de ce texte, la FSU a demandé, jeudi 22 mai, son retrait : « *Ces dispositions spécifiques constituent une grave remise en cause de la loi Haby, qui marquait le long chemin vers l'égalité dans la scolarisation des filles et des garçons, et portent atteinte au principe de laïcité.(...)L'école est le lieu où peut être garantie cette éducation afin de faire reculer la violence et le sexisme et d'ouvrir à la lutte contre les stéréotypes, vecteurs d'inégalités. Comment contribuer à les faire disparaître si filles et garçons vivent séparément leur scolarité et ne pratiquent pas ensemble les mêmes activités ? Le*

risque existe également de voir se développer des activités spécifiquement masculines ou féminines comme cela était le cas avant l'obligation de mixité.»

La FCPE, a également dénoncé ce texte en affirmant « *C'est un article de loi très dangereux, car le but de l'école, et de la laïcité, c'est aussi d'apprendre à vivre ensemble* ».

Au sein des enseignements généraux et professionnels adaptés, déjà très marqués par le manque de formations pour les filles, on ne peut que s'interroger sur les conséquences d'un tel texte. Les efforts déployés par les enseignants pour faire découvrir les métiers du bâtiment ou de l'horticulture pour les filles ou bien les métiers liés à la maintenance pour les garçons seraient-ils vains ? Pour le SNUipp, pas du tout, cette décision rétrograde doit être combattue. La marche pour l'égalité d'accès aux droits, aux formations, est toujours d'actualité.

Cuisine et Mécanique pour toutes ET tous !

Lecture de vacances!

La nouvelle revue de l'ASH (n° 41) est parue avec comme intitulé : « *Comment faire ? Le défi de l'analyse de pratiques* ». Question majeure à laquelle tentent de répondre les articles de la revue, toujours riches et d'une grande variété de points de vue.



Enquête DEP: Suivi et devenir des élèves accueillis en classes et ateliers relais.

En mars 2008, la direction de l'évaluation et de la prospective a publié sa dernière note consacrée aux dispositifs-relais pour la période 2005-2006.

Dix ans après la création des classes-relais (circ du 12 juin 1998) et 6 ans après la création des ateliers relais, cette note confirme l'état de mal-être et de mal-vivre d'un grand nombre d'adolescents au collège.



Le nombre de dispositifs-relais (classes et ateliers) n'a cessé d'augmenter passant de 286 en 2002 à 366 en 2005-2006. On constate une légère baisse du nombre de classes (de 259 à 248) mais une forte augmentation des ateliers (de 27 à 118).

Les adolescents(es) les fréquentant sont aussi de plus en plus nombreux(ses) : 4500 en 2002, 6510 en 2005-2006 soit une augmentation de plus de 30% en 3 ans.

Le nombre moyen d'élèves accueillis au cours d'une année ne varie guère. En 2005-2006, il est de 17,5 en classe et de 18,4 en atelier avec des disparités selon les académies (10 élèves en moyenne à Limoges contre 30 à Toulouse). Le nombre d'élèves accueillis augmente régulièrement jusqu'au mois de décembre pour se maintenir à un niveau élevé jusqu'en mai. Il serait peut-être donc intéressant de comprendre ce qui se passe dès les premiers mois de l'année scolaire.

La note indique aussi que la durée de séjour baisse aussi bien en classe-relais (12 semaines en 2005-2006 contre 14 semaines en 2003-2004) qu'en ateliers-relais (7,3 semaines en 2005-2006 contre 9,3 semaines en 2003-2004).

La corrélation entre la baisse des durées de séjour et l'augmentation des effectifs interroge. Est-ce dû à un manque de places au sein des dispositifs ? un manque

de personnels compétents et qualifiés pour enseigner au sein de ces lieux ? Ou bien est-ce parce que les actions n'ont de pertinence que dans un temps limité ? Ou encore faut-il « faire du chiffre » pour justifier les moyens mis à disposition de ces dispositifs ?

L'âge et le sexe des jeunes accueillis sont aussi des indicateurs qui interpellent : 78% des jeunes sont des garçons contre 22% de filles. Celles-ci sont souvent plus en difficulté que les garçons et leur admission n'est prononcée « qu'en extrême limite » c'est-à-dire en cas de déscolarisation ou absentéisme importants. La moyenne d'âge des garçons est d'environ 14,2 ans contre 14,6 pour les filles. Les élèves, filles et garçons, proviennent majoritairement de l'enseignement général (90%), et ceux de l'enseignement plus spécifique (SEGPA, 3ème d'insertion etc...) représentent 11%.

Les élèves accueillis sont, à l'instar des élèves des SEGPA et EREA, le plus souvent en difficulté sociale et près de 40% d'entre eux font l'objet d'une mesure éducative (administrative ou civile), 5% d'une mesure pénale, 4% d'une mesure pénale et civile. Les plus âgés sont souvent déscolarisés et souvent sous mesure pénale, les plus jeunes sont moins souvent sous mesure. Ainsi les classes accueillent sur-

tout des jeunes en voie de déscolarisation afin de les resocialiser et de les re-scolariser alors que les ateliers accueillent des collégiens plus « agités que l'on peut ainsi éloigner pendant une courte période » (cf note)

Les enseignants en charge de ces classes ont d'ailleurs pu constater une augmentation sensible des affectations ou tentatives d'affectations « par défaut », faute de places en structures spécialisées adaptées.

La note nous renseigne aussi sur le devenir des élèves qui reste « encore mal connu », le facteur temps étant alors très prégnant.

Ainsi si en juin 2006, 51% des élèves réintègrent une classe de collège, 10% en CFA, 9% en lycée professionnel, 9% vers d'autres dispositifs ou autres solutions, 16% restant sans solution...en décembre 2006 seuls 37% des élèves sont encore au collège et pour 36% d'entre eux on ne sait pas !!!

Ces données statistiques, certes relativement précises, appellent des analyses sur le fonctionnement et la vie de ces dispositifs. La disparité des moyens humains et financiers mis à disposition reste encore très grande. Ainsi la « règle » minimum d'un emploi-jeune à temps plein par dispositif (en 1998) s'est vite transformée en un ? poste d'assistant d'éducation (souvent annualisé). C'est insuffisant et cela fragilise les dispositifs...

C'est pourquoi, une enquête qualitative serait inutile en y associant les personnels ou les différents acteurs intervenant dans les ateliers ou classes. Car, enseigner auprès de ces jeunes exige non seulement une réelle formation mais aussi des moments de « prise de distance », de confrontation des expériences ou des pratiques. Les problématiques posées par les jeunes accueillis au sein de ces dispositifs sollicitent un travail encore plus pluri-professionnel qu'il ne l'est actuellement.

MESURES SALARIALES 2008 Le compte n'y est pas !

- Augmentation du point d'indice de 0,5% au 1er mars et 0,3% au 1er octobre.

- Instauration de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (modalités encore inconnues).

- Examen du déroulement des carrières lors de la négociation 2009-2011.

Les décisions gouvernementales d'augmenter les traitements des fonctionnaires de 0,5% au 1er mars et 0,3% au 1er octobre, sans autre mesure pour 2008 sont nettement en deçà de la hausse des prix. Et la « *garantie individuelle de pouvoir d'achat* », versée à ceux qui ne compensent pas la perte du pouvoir d'achat par l'avancement ou la promotion, en est emblématique.

La politique gouvernementale reste marquée par les logiques du « *travailler plus pour gagner plus* » (plus d'heures supplémentaires, plus de charge de travail!) et par l'objectif d'une rémunération prenant en compte mérite et résultats.

Une politique salariale dangereuse pour les fonctionnaires et le Service Public.

Plan UPI...ça se poursuit

Le plan « *UPI* », qui prévoit la création de 1000 UPI supplémentaires d'ici à 2010 (après avoir déjà fait l'objet d'annonces en 2001...) a été rappelé par Xavier Darcos lors de la Conférence Nationale du Handicap le 10 juin dernier. A la rentrée 2008, ce seront 200 UPI supplémentaires qui seront créées, et viendront s'ajouter aux 1 239 existantes. L'objectif est de les porter à 2 000 d'ici à 2010 en couvrant l'ensemble du territoire. L'effort devra porter en particulier sur la création d'UPI dans les lycées professionnels.

Seul problème, la formation ne suit pas et le nombre d'UPI sans enseignant spécialisé augmente d'année en année.

Retraites : quel avenir ?

Les femmes victimes d'injustices

Le décret d'application a introduit des restrictions supplémentaires par rapport à la loi Fillon du 21 août 2003.

Quelques cas particuliers n'ont pas été traités avec l'attention nécessaire :

- mère sans activité professionnelle au moment de la naissance de leur enfant ;
- mère ayant eu un enfant alors quelle relevait d'un autre régime de retraite ;
- mères de jumeaux qui ne se voient au mieux reconnaître que le droit à une bonification ;

- mère ayant élevé l'enfant de leur conjoint sans interrompre leur activité ;
- mère ayant adopté avant que le congé d'adoption n'existe (1976)

- mère ayant partagé le congé d'adoption avec le père...

L'inventaire n'est pas exhaustif mais ces différents exemples montrent bien que l'intention du gouvernement n'était pas de traiter à égalité les mères de familles.

Premiers résultats négatifs de la loi !

Selon le rapport de la cour des comptes de février 2007, la réforme des bonifications pour enfants nés avant le 1er janvier 2004 a entraîné une baisse des pensions versées.

En 2003, si 88% des femmes fonctionnaires ont pu partir en retraite en bénéficiant d'une bonification, elles n'étaient plus que 78,9% en 2004 et 74,7% en 2005. Au total, le montant moyen de la bonification versée aux femmes liquidant leur pension a été réduit de 16% dans la fonction publique d'État et de 30% dans les autres fonctions publiques.

La FSU réclame le rétablissement des bonifications pour chaque enfant, sans condition, et des droits nouveaux pour les parents qui ont élevé seuls leurs enfants. Elle demande la validation gratuite de tous les congés parentaux et du temps partiel pris avant les trois ans de l'enfant.

SAUVEGARDER LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE...

En recueillant, en moins de 3 mois 150 000 signatures et le soutien de 145 organisations associatives, philosophiques et syndicales, l'appel « *Sauvegardons la laïcité de la République* » a atteint les objectifs des initiateurs. Ce succès incontestable, tant par son ampleur et sa spontanéité que par le nombre et la diversité des organisations appelantes à le signer, a montré l'attachement des Français à la laïcité de la République et les risques que prendrait le Gouvernement s'il décidait de remettre en cause les fondements de la loi de 1905 de « *séparation des églises et de l'État* » ou de porter atteinte aux principes qui fondent la laïcité de l'État.

Fortes de ce résultat, les organisations soutenant l'appel décident de suspendre la collecte des signatures sur le site Internet. Elles restent vigilantes et s'engagent à tout mettre en œuvre pour organiser la plus large mobilisation de citoyennes et citoyens qui s'imposerait s'il fallait à nouveau rassembler pour préserver les valeurs communes inscrites dans la Constitution et qui assurent une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.